



Rapport d'orientations budgétaires

2 février 2026

Convention° 7 - 2024-2026



- ✓ Un partenariat renforcé afin de permettre la mise en œuvre du projet d'établissement et des schémas directeurs
- ✓ Une politique d'investissement dynamique liée à la mise en œuvre des schémas directeurs
- ✓ Des projets immobiliers structurants qui engagent au-delà de 2026, notamment en ce qui concerne les fonctions centralisées
- ✓ Des nécessaires ajustements de la participation du Département à la baisse en 2024 et 2025 et à la hausse en 2026

Orientations budgétaires

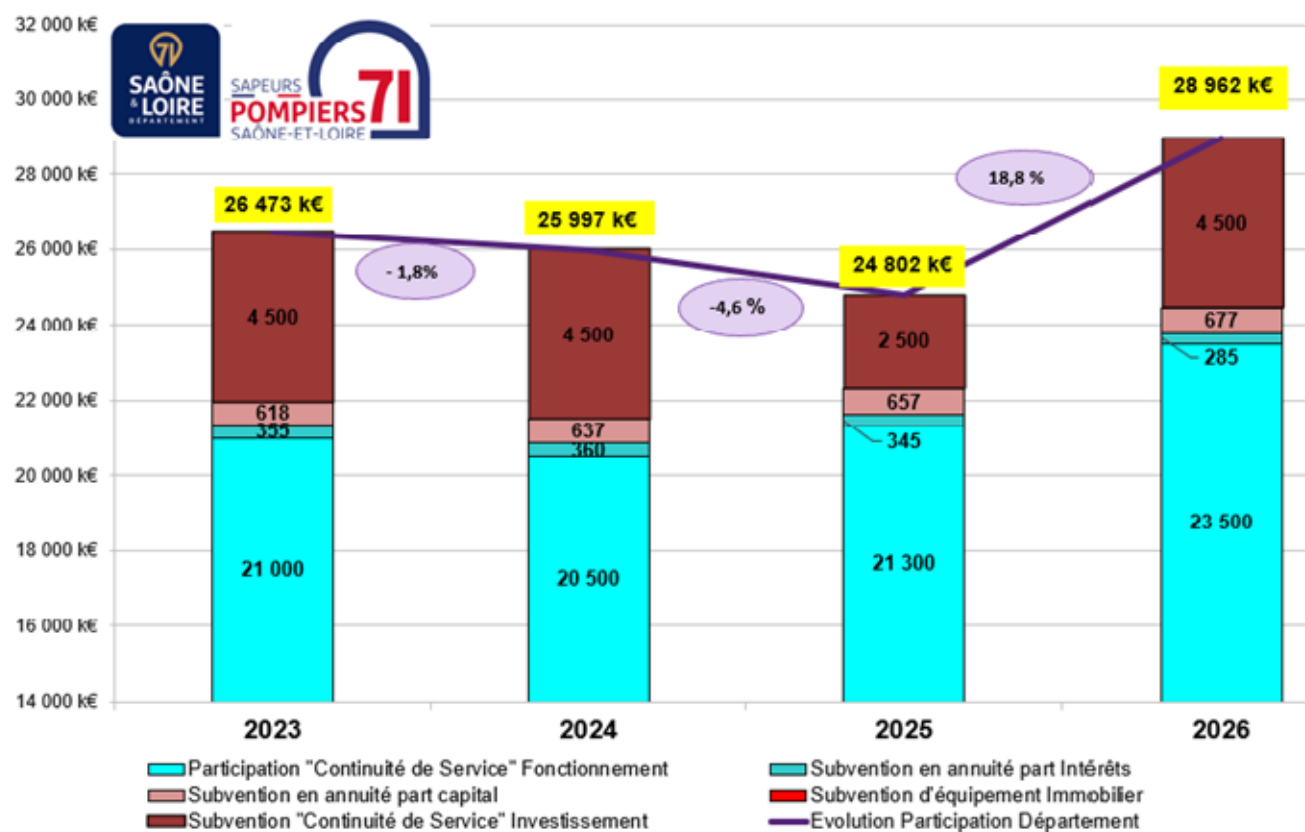


Les ressources de fonctionnement :

- Les produits du service : 1 007 k€
(dont carences des ambulanciers privés 480 k€ et remboursements autoroutes : 200 k€)
- Les atténuations de charges : 765 k€ (dont 238 k€ de remboursement de TICPE)
- Les contributions des communes et EPCI : 23 633 k€
- Le solde d'exécution reporté : 1 600 k€

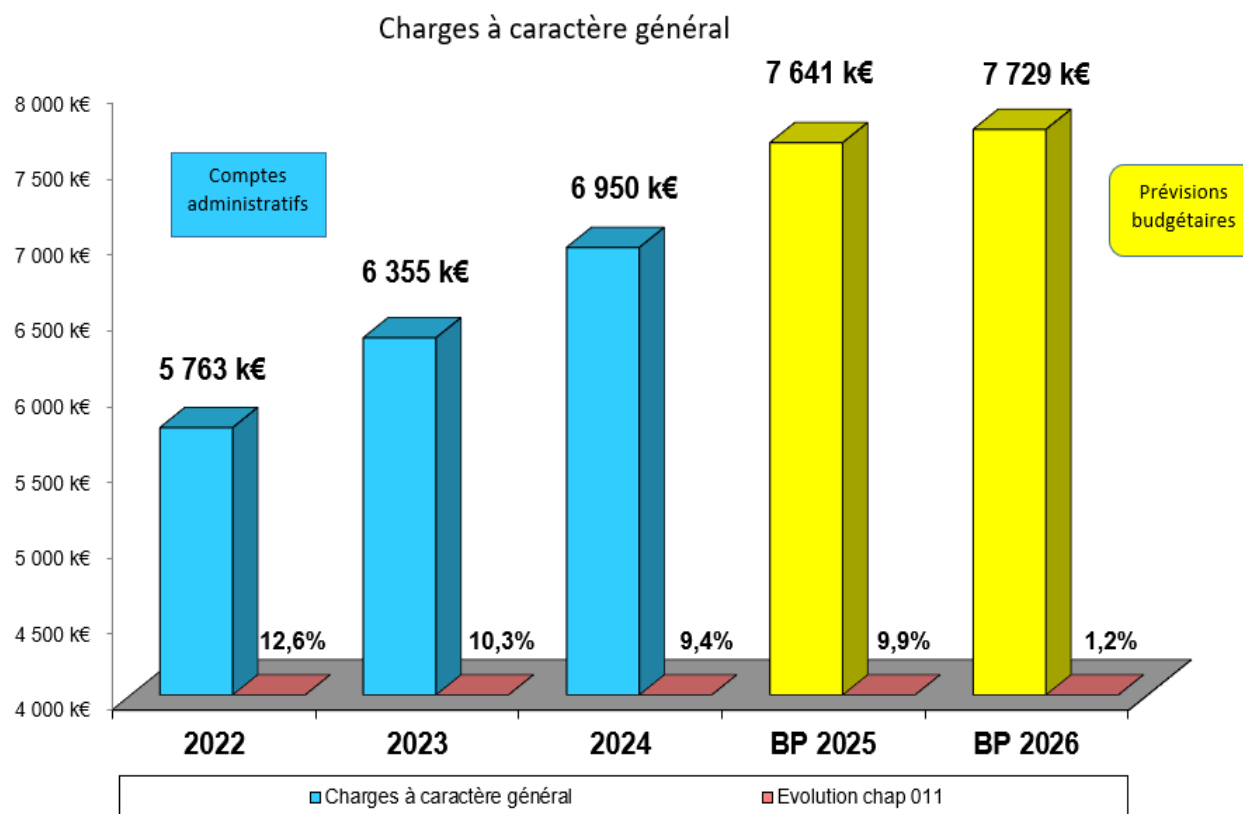
Orientations budgétaires

La participation du Département pour l'équilibre du budget



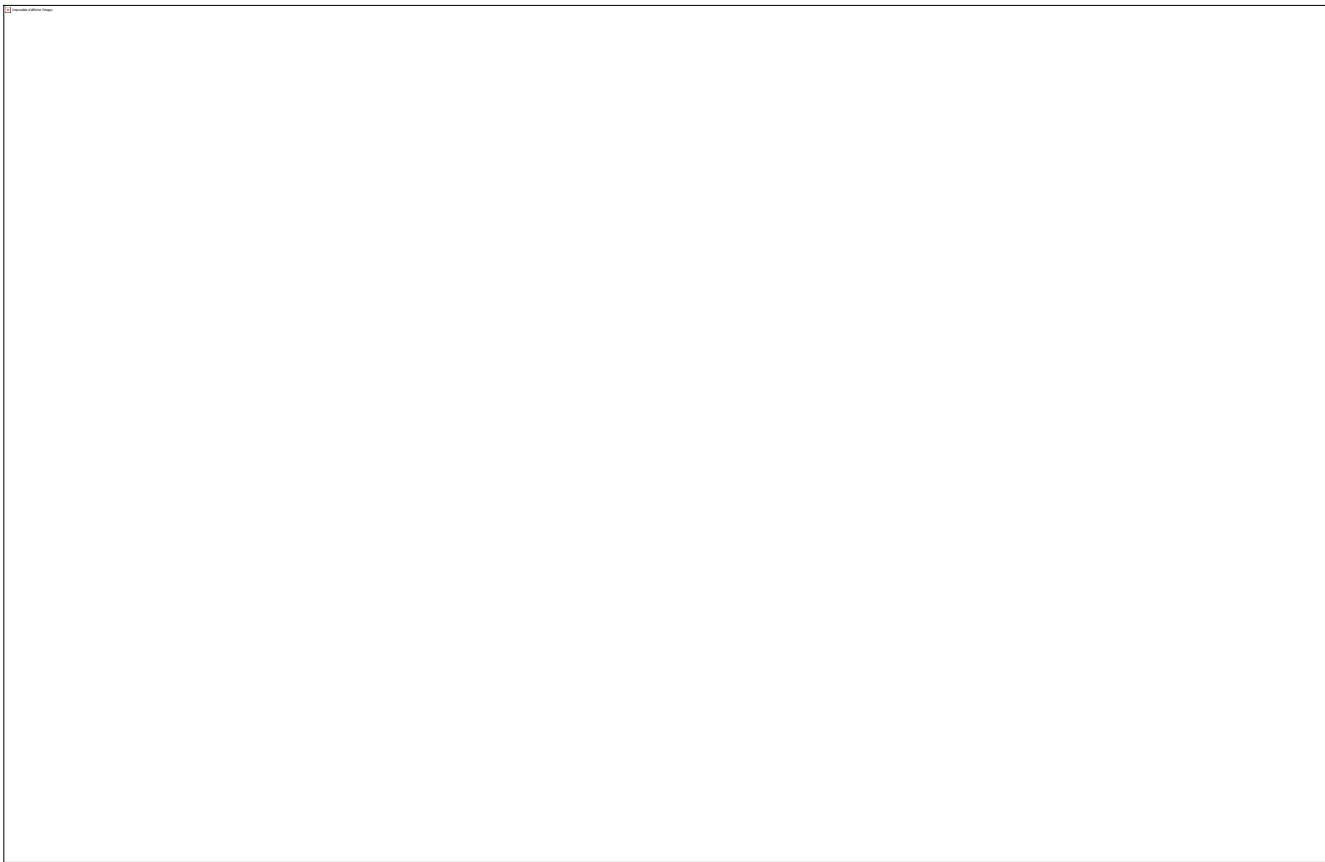
Orientations budgétaires

Les charges de fonctionnement



Orientations budgétaires

Les charges de fonctionnement



Orientations budgétaires

Les charges de fonctionnement

Les autres charges de fonctionnement :

- Les charges de gestion courante : 1 126 k€
- Les charges financières : 320 k€
- Les charges spécifiques : 3 k€
- Les dotations aux provisions : 10 k€
- Les amortissements : 7 800 k€

Section de fonctionnement (dont opérations d'ordre) : 55 028 k€
(1 861 k€ de plus qu'au BP 2025)

Orientations budgétaires

Les ressources d'investissement :

- Le FCTVA : 1 376 k€
- Subvention Pacte capacitaire : 189 k€
- Subvention Fonds vert: 44 k€
- Les opérations d'ordre : 10 809 k€
- Le solde d'exécution reporté : 4 305 k€

Orientations budgétaires

Les dépenses réelles d'investissement

DOSSIERS STRATÉGIQUES
6 003 k€



Parc véhicules
3 000 k€



Les casernes et CFD
2 777 k€



Les tenues de feu
226 k€

Equipements hors AP/CP
4 133 k€



PMI / EPI / Santé
917 k€



Habillement
470 k€



Continuité
2 745 k€ dont :

- INFORMATIQUE : 876 k€
- TRAVAUX : 1 430 k€
- ATELIERS : 191 k€
- MATÉRIEL ET MOBILIER : 130 k€
- MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : 70 k€
- SPORT: 15 k€

ANNÉE 2026

10 136 k€



MERCI POUR VOTRE ATTENTION.

www.sdis71.fr



Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire